

Unanimité sur les votes des comptes de gestion et administratif

Mais reste la question de l'augmentation du prix de l'électricité, "Comment y faire face", s'interroge le Maire



Unanimité sur les votes des comptes de gestion et administratif

C'est sous la présidence du maire, Marie-Thérèse Broca-Lannau, que s'est tenue le 16 mars à 19 heures à la salle des fêtes, la réunion du Conseil Municipal. Les 12 délibérations inscrites à l'ordre du jour ont été votées à l'unanimité. L'essentiel de la séance portait sur les différents examens et votes des différents budgets 2021.

Les comptes de gestion 2021 (Budget communal, budget annexe du transport scolaire, budget annexe du lotissement La Garenne) après lecture du Maire ont été votés à l'unanimité.

Selon la loi, le Maire ne peut présenter le compte administratif. Après avoir nommé comme président de séance, Michel Novarini, celui-ci fait lecture du compte administratif du budget communal pour chacun des articles en indiquant le montant budgétisé et réalisé. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré affecte au budget 2022 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 de la façon suivante : Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 276 706.59 € et le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté » soit 516 995.68 €.

Concernant l'examen et le vote du compte administratif, le budget annexe transport scolaire 2021 le Conseil Municipal affecte au budget 2022 le résultat de fonctionnement de l'exercice de la façon suivante : Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisés » la somme de 0.00 €, le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté » soit 16 601.38 €.

Coût de l'électricité, comment faire face ?

Au chapitre des questions diverses, Marie-Thérèse Broca-Lannaud, montre une grande inquiétude par rapport à l'augmentation du prix de l'électricité : « Il va falloir, dit-elle, faire face à une grande augmentation du prix de l'électricité qui passe de décembre 2021 à janvier 2022 de 6,69 cts d'euros à 23,125 cts d'euros ».

D'autre part dans la semaine à venir débiteront au port des travaux qui consistent à la création d'un cheminement PMR (Personnes à mobilité réduite) à partir des quais jusqu'aux sanitaires. Une table de pique-nique sera remplacée et une rajoutée.

Quant au City stade le Maire précise « que nous avons les arrêtés de subvention de l'Etat, de la Région, du Département mais nous attendons la plus importante, celle de l'ANS (Agence Nationale du Sport) qui est à hauteur de 50 % du projet ».